# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. — XXXIV — Whole No. 21 [illegible] — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 NOVEMBRE 1861. — G. F. WEISSE — S. DUFOUR


**Nouvelle-Orléans.**

**VENDREDI MATIN, 8 NOVEMBRE.**

Ventes à l'encan de ce jour.

G. Leaumont, Blache & Co, 69, Chartres—Vêtements d'hiver.

## Nouvelles graves.

Nous donnons dans la colonne des dépêches des nouvelles très importantes concernant l'engagement à Port-Royal et un bombardement de Columbus, Kentucky, par les canonnières [illegible]

A Port Royal le feu a cessé à la nuit, mais on s'attendait à une tentative de débarquement dans la soirée, et à une reprise de l'engagement à cette occasion.

Nous n'avons pas de détails sur le bombardement de Columbus, mais nous avons entendu une des dépêches reçues par l'autorité militaire portaient que la bataille avait duré [illegible] heures, ce qui indique que l'attaque a été sérieuse.

## Bulletin de la guerre.

[illegible] se partage maintenant entre les [illegible] et les côtes, et, pour faire une revue [illegible] de la guerre, nous avons non seulement à suivre les mouvements des armées en [illegible] dans le Missouri, le Kentucky et la [illegible], depuis Neosho, situé près de la jonction du Missouri, de l'Arkansas, du Kansas et du territoire indien, jusqu'à la forteresse Monroe à 1200 milles de là à l'extrémité de la [illegible] de Yorktown, mais il nous faut parcourir cette vaste étendue de côtes qui s'étendent de l'embouchure de la baie de Chesapeake jusqu'au Rio Grande pour suivre les opérations des flottes fédérales et des expéditions navales parties du Nord.

Les derniers avis que nous ayons de l'extrême sud-ouest du Missouri sont du 27 octobre. A cette date l'avant-garde de Fremont s'était [illegible] de Springfield après une escarmouche, [illegible] par les yankees en brillante victoire, et l'armée fédérale s'avançait à la rencontre des Missouriens et des confédérés. Fremont [illegible] dans le but de livrer une bataille avec toutes ses forces disponibles et ses meilleurs généraux. D'après une lettre adressée de [illegible] le 26 au *Republican* de St Louis, les [illegible] Lane et Sturgis devaient commander la gauche, Hunter la droite, Asboth le centre et McKinstry devait former la réserve. La nouvelle de sa destitution lui est parvenue, et il n'en sera que plus impatient de livrer [illegible] dans l'espoir de relever sa fortune tombée. Les nouvelles sur la situation des fédéraux viennent par la voie de St Louis [illegible] d'un chapelain de l'armée de Mc[Culloch], datée du 26 octobre, et publiée dans le [illegible] Union du 3 novembre, nous donne des renseignements qui suivent sur la position et les intentions des nôtres.

Le temps est venu où tout homme doit prendre part à la défense de la patrie commune. Nos dernières nouvelles du Missouri sont des plus [illegible]. Une dépêche du général McCulloch, de Neosho, porte qu'il a appris de source certaine que l'armée fédérale est en marche de Springfield et marche rapidement vers Fayette [illegible] Arkansas. Le général Price s'est replié sur Neosho et il a réuni ses forces à celles de McCulloch, leur armée est évaluée à 37,000 hommes. Ils retraitent jusque dans cet Etat et se proposent de faire une halte à un endroit appelé Cross Hollows à 17 milles au nord de Fayetteville. Les fédéraux sont évalués de 40 à 60,000 hommes, et ils espèrent, sans doute, [illegible] les derrières de notre armée pour couper les renforts et les approvisionnements qu'on [illegible] et la détruire ensuite. Mais nous [illegible] sans craintes sur le résultat. Notre armée se compose des meilleurs éléments de [illegible] les hommes se feront tous tuer sur le [champ] de bataille avant d'abandonner leurs [illegible] la cause de leur pays au despotisme du Nord.

Les Missouriens combattront pour recouvrer leur Etat et pour [illegible] [illegible] fils de l'Arkansas [illegible] [illegible] bataille dans quelques [illegible] trop avancés pour [illegible].

Au Sud-Est du Missouri les Fédéraux [illegible] à occuper en force Ironton, le cap Girardeau et Bird's Point. Le corps de Jeff Thompson, le seul qui leur soit opposé de ce côté est revenu après la bataille de Fredericktown à New-Madrid, et rien d'important ne [illegible] dans ces parages d'ici à quelque temps.

En traversant le Mississippi nous trouvons à Columbus une armée confédérée de plus de [illegible] hommes, et, un peu plus loin au centre du Kentucky, autour de Bowling Green, une armée à peu près égale; plus loin encore à l'Est le général Zollicoffer garde avec dix ou douze mille hommes les passes des monts Cumberland qui conduisent au Tennessee, tandis qu'une partie de nos divisions de la Virginie occidentale s'avancent pour compléter le cercle dans lequel les Confédérés se proposent d'enfermer les 60,000 Fédéraux répartis dans le [Kentucky] septentrional du Kentucky depuis Paducah jusqu'à la rivière Sandy. Nous ne pouvons donner que l'ensemble de la position, car les détails nous sont à peu près inconnus.

Les journaux de Richmond du 6 novembre [annoncent] un mouvement assez important du général Floyd, qui s'est avancé en descendant la rivière Kanawha jusqu'à la route par laquelle les fédéraux recevaient leurs approvisionnements et a coupé leurs communications. La guerre de guérillas continue toujours dans le Nord-Ouest de la Virginie, mais la campagne est virtuellement finie dans cette région, et le plan que se proposaient les Fédéraux a été complètement manqué.

Les nouvelles rumeurs de guerre nous arrivent du Potomac. McClellan livrera-t-il bataille? On peut dire que les paris sont ouverts sur la question. La *Tribune* dit oui et le [Herald] dit non. Un jour, on annonce la démission du général parce qu'il n'a pas voulu se soumettre aux ordres de Lincoln de marcher [en avant], le lendemain on assure que le [président] lui laisse en pleine liberté d'action. Les derniers télégrammes du Nord que nous possédons sont ceux du 31 octobre et de leur [illegible] adressés au *Times* et au *World* de New-York.

Les télégrammes promettent positivement une grande bataille, et affirment que l'armée fédérale ne prendra pas ses quartiers d'hiver dans ses retranchements actuels. Qui sait si [elle] n'ira pas les prendre à Philadelphie? Malgré ces assurances, rien n'est venu depuis le [31] octobre troubler la tranquillité de nos [troupes] à Manassas. Même calme et même [illegible] dans la presqu'île de Yorktown. Ce n'est pas la bonne volonté qui manque à nos soldats, ils demandent à corps et à cris une action et murmurent même quelquefois de l'inactivité dans laquelle on les tient.

Il est évident pour nous que les fédéraux comptaient que l'annonce de leurs grandes expéditions navales et des attaques dont ils menaçaient tous nos principaux ports à la fois, aurait pour effet de faire retourner dans leurs foyers une grande partie des forces qui composent notre armée du Potomac, et ils attendaient avec confiance le moment où cette armée serait assez affaiblie pour l'attaquer avec quelques chances de succès. Ils se trouveront [illegible] singulièrement désappointés.

L'apparition de leurs 42 navires devant Port Royal, leurs manifestations à l'Ile aux [Vaisseaux] pas plus que toutes leurs démonstrations d'attaques sur nos côtes n'occasionneront le plus léger dérangement à nos armées des frontières. Il reste dans chaque Etat assez d'hommes en état de porter les armes pour donner aux yankees une chaude réception partout où ils se présenteront. En particulier, il y a dans cette bonne ville de la Nouvelle-Orléans plus de vingt mille prétendus unionistes appartenant à toutes les classes de la société qui sont tout prêts à faire à 50,000 yankees, si Lincoln [veut] en envoyer un aussi grand nombre, les honneurs de la plaine de Chalmette, comme le fit Jackson et ses compagnons ont fait à l'élite des anglais.

Nous ne croyons pas que toutes les expéditions navales réunies puissent débarquer en tout plus de trente mille hommes sur le même point, et en admettant qu'à l'aide de fausses attaques les fédéraux réussissent à opérer une descente et à occuper par surprise un petit port, nous avons la conviction que le succès momentané qu'ils auront ainsi gagné ne sera jamais en rapport avec les énormes dépenses qu'ont entraînées l'organisation et l'armement de ces expéditions. En ce moment le gouvernement fédéral [illegible] réellement ses vaisseaux sur terre [illegible] Il en sera de sa grande flotte [illegible] grande armée, elle viendra se [briser] contre l'indomptable résistance que le Sud est décidé à lui opposer.

Théatre de l'Opéra. — Nous apprenons qu'une représentation aura lieu dimanche soir à l'Opéra, au bénéfice de M. Julian, artiste qui occupait l'emploi de [illegible] de distinction [illegible] rôles. M. Julian a obtenu le concours de plusieurs de ses camarades et nous ne doutons pas qu'il n'obtienne tout le succès qu'il mérite.

## Par le Telegraphe.

**DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.**

*Dépêches de l'après-midi.*

**Nouvelles de Memphis.**

*Election présidentielle.*

Memphis, 7 novembre.—Le vote de la ville à l'élection présidentielle a été de 2,545. Currin a obtenu pour le Congrès une majorité de 1,267.

*Elections à la Baie St-Louis.*

Baie St Louis, 7 novembre.—Le précinct de la Baie St Louis, comté d'Hancock, Mississippi, a donné le vote suivant: pour les électeurs présidentiels, 407; pour le Congrès: J. Mellen, 206, J. T. Lamkin, 161.

(DEPECHES DE NUIT.)

**Nouvelles de Savannah.**

*Le combat à Port Royal.*

Savannah, 7 novembre.—Le steamer [illegible] de la flotte Confédérée, est arrivé ici hier soir à onze heures, afin de prendre du charbon. Il apporte des nouvelles authentiques des opérations à Port Royal, jusqu'aujourd'hui. La rumeur qui a circulé au sujet d'un steamer fédéral qui aurait été avarié et d'autres échoués n'est pas fondée, paraît-il. Lundi après midi, le commodore Tatnall, accompagné de sa petite flotte, s'approcha jusqu'à un demi mille de l'ennemi, et, après une heure de combat, parvint à l'attirer à portée des pièces de Port Royal. La canonnade commença alors entre le fort et les Lincolnistes; elle a duré jusqu'à hier soir, mais il est encore impossible d'en savoir le résultat. Le commodore gagna ensuite un point situé à trois quarts de mille de l'ennemi, la lutte devint alors acharnée et dura quarante minutes.— Les Lincolnistes ont lancé une quantité énorme de bombes et de boulets qui tombèrent autour de nous. Deux boulets traversèrent le *Savannah* sans l'avarier fortement et personne ne fut tué à bord. Les gens du bord disent que sept de nos boulets touchèrent les navires Lincolnistes qui vinrent s'embosser plus près de notre flotte, celle-ci se retira. Hier, tout était calme. Le bruit court que l'ennemi débarquera à Hunting Island.

On entend maintenant la canonnade à Port Royal, elle a commencé à 7 heures 30 minutes.

**NOUVELLES PLUS RECENTES DE SAVANNAH.**

**Les Yankees essaient de passer nos batteries.**

*Sept des plus gros navires y réussirent.*

**Un gros steamer donne la chasse au Savannah, steamer confédéré.**

Savannah, 7 novembre.—Des passagers arrivés par le steamer *St Mary* annoncent que la flotte yankee a essayé de passer sous nos batteries ce matin, à 9 heures et demie, que sept des plus gros steamers y ont réussi au bout de quelques minutes et sont maintenant dans la baie hors de la portée de nos pièces. Le feu de nos batteries était bien nourri.

Du *St Mary* étant, il a été impossible de savoir si la flotte a répondu, en passant, au feu de nos pièces, mais on croit généralement qu'elle n'a pas tiré un seul coup de canon. Un gros steamer (on suppose que c'est le premier qui soit passé) a donné la chasse au *Savannah*, (steamer du commodore Tattnall) qui s'est réfugié dans une petite rivière. Le *St Mary* est parti à 10 heures pour Savannah et à ce moment il était impossible de savoir les résultats.

Le régiment de Stile est arrivé au quai de Hilton Head, à [illegible] milles des batteries, au moment où le feu commençait, et est parti pour le [lieu] de l'action au pas de course.

Le steamer *Yankee* qui a essayé d'intercepter le *Savannah* est d'une vitesse extraordinaire, mais il a dû s'échouer en coupant court sur un bas fonds car il n'a plus reparu de l'autre côté d'une pointe qu'il essayait de doubler.

Il y avait en vue à 8 heures A. M. 41 vaisseaux dont 18 sont des transports et 24 des steamers.

Le régiment du colonel De Saussure, fort de 8 à 900 hommes, est arrivé hier dans l'après-midi de Summerville, Caroline du Sud. Le *St Mary* a passé à 10 heures et demie, le steamer *Gen Clinch* ayant à bord le général Ripley et son état major se rendant à Fort Royal.

**Dernières nouvelles de Savannah.**

**CESSATION DU FEU A PORT ROYAL.**

*Débarquement probable.*

Savannah, 7 novembre, 7 heures 40 minutes P. M.—Sept bâtiments fédéraux ont passé la batterie à la pointe de la baie ce matin, et après être entrés dans la baie ont ouvert le feu sur les batteries de Hilton Head et de la baie qui ont riposté. Plusieurs de nos canons ont été démontés. On ne connaît pas le résultat de notre feu contre les steamers fédéraux.

Le feu a cessé à la nuit. On s'attend à ce que l'ennemi essaiera de débarquer ce soir et que cela chauffera.

**Bombardement de Columbus.**

Memphis, 7 novembre.—Les canonnières fédérales ont bombardé Columbus, Kentucky, aujourd'hui. Le bruit court qu'il y a eu aussi une attaque de terre, mais on ne peut donner de détails à cause des restrictions mises aux communications télégraphiques.

**Nouvelles de St-Louis.**

*Jonction de Price et McCulloch.*

St Louis, 1 novembre.—Le juge Hunt, citoyen éminent du comté de Chariton, est arrivé du camp de Price d'où il est parti le 23 octobre. Il rapporte que Price et McCulloch ont réuni leurs forces, ce qui porte leur armée, dans l'opinion du juge Hunt à 30,000 hommes. Ils avaient reçu de grands approvisionnements en vêtements, médecines et autres articles, et ils attendaient le 27 des canons rayés. Price dit qu'il attendra Fremont à Neosho un temps raisonnable, qu'il espère le battre facilement et alors se mettre en marche pour St Louis ou le centre du Missouri et prendre ses quartiers d'hiver. Hunt était à Glasgow le 29 et il a vu plusieurs bandes de soldats traversant la rivière pour aller rejoindre Price. Les irréguliers qui avaient quitté Price après la bataille de Lexington vont partir pour le rejoindre.

**Nouvelles de Washington.**

Washington, 4 novembre.—L'ordre de Lincoln place Scott sur la liste des officiers en retraite sans réduction de paie ni de rations.

McClellan a lancé, le 1er courant, un ordre pour annoncer qu'il prend le commandement des armées des Etats Unis. Lincoln a dit à McClellan que cette position lui était donnée à la suggestion de Scott et du consentement unanime du cabinet.

**Election à Nashville.**

Nashville, 7 novembre.—Les retours reçus ici indiquent que H. S. Fotts est élu au Congrès pour le district de Knoxville. Les unionistes n'ont pas voté dans ce dernier district.

**De Richmond.**

**Lettre importante du général Beauregard.**

Richmond, 7.—Le Whig de ce matin publie la lettre suivante:

" Centreville, 3 novembre, en vue de l'ennemi.—Aux éditeurs du Whig de Richmond— Messieurs, mon attention vient d'être appelée sur une regrettable controverse qui s'est établie à propos de la publication d'un résumé de mon rapport sur la bataille de Manassas. Personne ne peut regretter plus que moi qu'une pareille autorisation ait été accordée. Le président est le seul juge en pareille matière. A lui seul appartient de décider à quel moment le rapport d'un officier général peut être rendu public, et quelles portions de ce rapport peuvent être sans inconvénient livrées à la publicité. Personnellement, je ne fais aucune objection à ce qu'on retarde la publication de mes rapports aussi longtemps que le département de la guerre jugera que cela peut importer au succès de nos armes. Et en même temps je prie mes amis de ne pas se donner la peine de réfuter les calomnies inventées contre moi. Alcibiade, dans une certaine occasion, eut recours à un moyen extraordinaire pour occuper l'esprit de ses calomniateurs. Que ce résumé de mon rapport me serve donc, en cette circonstance, à atteindre le même but. Si certains esprits ne peuvent pas comprendre la différence qu'il y a entre le vrai patriotisme,—la plus haute vertu civique,—et la course aux places,—la plus vile occupation d'un citoyen,—je les plains du plus profond de mon cœur. Qu'il me suffise de dire que je préfère le respect et l'estime de mes concitoyens à l'admiration et à l'envie du monde entier. J'espère pour le salut de notre cause et celui de notre pays, pouvoir, avec l'assistance et l'aide de la Providence, répondre à mes calomniateurs par de nouvelles victoires sur nos ennemis communs. Mais je n'ai rien à demander au gouvernement de mon pays ni à mes amis, si ce n'est de m'aider autant qu'ils le pourront dans la lutte que nous soutenons. Je ne suis pas, je ne pense jamais être, je ne désire pas être candidat à une place civile quelconque à l'élection du peuple ou au choix de l'Exécutif. Le but de mon ambition, après que j'aurai contribué, dans la mesure de mes capacités, à la défense de la cause sacrée, à l'établissement de nos droits et de notre indépendance comme nation, est, de rentrer dans la vie privée, puis, si mes moyens me le permettent, de ne jamais quitter ma retraite à moins que ce ne soit pour combattre dans les [illegible] de ma patrie.

Je suis votre obéissant serviteur,

G. T. Beauregard.

—Les journaux de ce matin annoncent que le général Lee est parti pour aller prendre le commandement des forts, au Sud de l'Etat de la Virginie.

—L'hon. John C. Breckinridge a été nommé Brigadier-Général de l'armée Confédérée.

Les coupures de billets de banque.— Quelque doute s'étant élevé sur la question de savoir si les banques admettraient les moitiés de billets coupés par le public, des renseignements ont été demandés à cet égard, et il a été répondu que les banques accepteraient ces moitiés pourvu qu'elles portent la signature soit du président soit du caissier. Cette déclaration donnera une grande facilité au public qui est fort incommodé de la rareté des espèces et même des petits billets.

Les sanceurs de l'armée fédérale.— Le *Cincinnati Times* parle en ces termes des pillards qui exploitent la guerre à leur [illegible] avouer que l'armée fédérale aujourd'hui [illegible] d'une horde d'escrocs telle que la terre n'en a pas connu depuis [illegible] Il semble que le Diable lui-même avait [illegible] à l'Amérique et qu'il a [illegible] de régler son compte en fournissant des [illegible] et des gredins [illegible] à l'armée fédérale.

Les croiseurs dans le district du Mississippi.—La goëlette *Sarah* arrivée hier matin de Pascagoula, a été poursuivie par le steamer fédéral *Massachusetts* qui est entré pour la première fois dans le détroit du Mississippi, en dedans de l'Ile aux Vaisseaux. Il y a près de l'île un autre grand steamer et deux autres navires de guerre.

A la recherche du Sumter.—Le steamer fédéral *Key Stone State* est arrivé à l'arsenal de Philadelphie, le 25 octobre. Il en était parti le 10 juillet et il a fait depuis 15,000 milles à la recherche du steamer confédéré *Sumter*. Pendant sa croisière il a relâché à divers ports où l'on savait que le *Sumter* était dans l'habitude de faire du charbon, mais toujours au moment où ce bâtiment venait de partir.

Le lieutenant Porter, de la frégate fédérale *Powhatan*, rapporte d'un autre côté, qu'il est arrivé à Maranham, le 24 septembre seulement, cinq jours après le départ du *Sumter*, qui avait croisé à l'entrée du port pour saisir le brick *Marsa* qu'on attendait de New York. Le gouverneur de Maranham avait traité avec courtoisie les officiers du *Sumter* et leur avait promis de leur laisser vendre le *Marsa*. Il avait fourni du charbon au *Sumter*, mais refusa d'en vendre au *Powhatan*. Le *Sumter* était parti sans voiles avec une voie d'eau. Le *Powhatan* est reparti le 28 et a relâché à St-Thomas, le 9 octobre.

Eloges de Beauregard aux vainqueurs de Leesbourg.—En apprenant la nouvelle de la brillante victoire du général Evans près de Leesburg, le général Beauregard a lancé l'ordre général suivant au premier corps de l'armée du Potomac:

Ordre général No 64.

Quartier général du 1er corps de l'armée du Potomac,

Près Centreville, Virginie, 23 oct. 1861.

Le général commandant, en communiquant à son corps d'armée l'ordre général No 47, en date du 22 octobre 1861, émanant du Quartier Général de l'armée du Potomac, profite de l'occasion pour exprimer avec confiance l'espoir que les officiers et les soldats verront, dans la brillante victoire que leurs frères d'armes de la 7me brigade ont remportée le 21 du courant, l'assurance que nous pouvons combattre l'ennemi avec succès, quelles que soient ses forces. Inspirés par la justice de notre cause, défendant ce que nous avons de plus cher en ce monde, tout ce qui nous attache ici-bas, avec l'aide du Dieu des Batailles, nous pouvons, nous devons chasser l'ennemi de la Virginie, malgré ses régiments et les ressources qu'il accumule depuis si longtemps.

Soldats du 1er corps!—Ces détails ont démoralisé vos ennemis. La confiance que lui donnent ses forces n'est que momentanée. Vous le mettrez en déroute toutes les fois que vous aurez pris la résolution de vaincre ou de mourir. Après le succès du 21 octobre, rien ne doit vous décourager ou vous faire douter de la victoire lorsque votre général vous appellera au combat.

Par ordre du général Beauregard,

[Signé] THOS JORDAN, A. A. Général.

Appel de troupes.—Le président Davis a fait un appel au gouverneur de l'Arkansas pour lui demander de fournir un contingent de 3000 volontaires de plus. Il y a quelques comtés de l'Etat où les recrutements ont été lents et qui ont besoin d'être stimulés.

Condamnation pour piraterie.—Trois autres corsaires du Sud ont été condamnés à Philadelphie sous l'accusation de piraterie.

A New-York, dans l'affaire de l'équipage du *Savannah*, le jury n'a pas pu s'accorder, quatre jurés étant pour l'acquittement, et on a déchargé le jury.

Nouvelles du Texas.—Le *News* de Galveston, du 29 octobre, annonce que l'escadre du blocus s'est emparé d'un brick anglais qui était arrivé le dimanche matin.

Le journal n'avait pas reçu, aux dernières dates, les détails complets sur cette prise.

Les prétendus emissaires de l'Angleterre.—Les journaux du Nord ont fait beaucoup de bruit à propos de la visite faite à l'armée du Sud par deux anglais, sir James Ferguson et M. Bourke. L'*Albion*, journal anglais publié à New York, réduit cette visite aux proportions d'un voyage de curiosité. Sir Ferguson est, dit-il, un membre conservateur du Parlement pour Ayrshire, et M. Bourke est frère de Lord Naas qui était secrétaire d'Irlande sous le ministère de Lord Derby. Lord Palmerston n'aurait pas été choisir pour émissaires confidentiels deux de ses adversaires politiques.

Le concert au profit du 13e regiment.—La salle des Odd Fellows était hier au soir, encombrée par une foule brillante et animée, et les couloirs eux-mêmes regorgeaient d'auditeurs qui n'avaient pu trouver place à l'intérieur. Nous ne pouvons que constater le succès complet obtenu par les artistes amateurs dans l'exécution des divers morceaux qui composaient le programme. Dans la partie instrumentale nous avons remarqué un solo de piano (les *Huguenots*) exécuté d'une façon fort brillante et un quatuor du *Trovatore* pour piano, violon et violoncelle. Dans la partie vocale nous citerons le chœur de *Jérusalem* et le septuor de *Lucia* qui ont été chantés avec un ensemble remarquable, et qui ont été accueillis par les applaudissements de la salle entière.

La recette pour le régiment a dû être magnifique.

Scandale parisien.—On dit que la société parisienne a été mise en émoi par un grand scandale. La comtesse de Persigny, fille du prince de la Moskowa, a quitté son mari et s'est enfuie avec un adorateur.

Nombre des prisonniers yankees.—Le nombre des prisonniers yankees capturés et amenés dans cette ville depuis le commencement de la guerre est de 2,685. Sur ce nombre, 580 ont été envoyés en Louisiane, 160 au fort Pinckney dans la rade de Charleston et 150 à Columbia dans la Caroline du Sud. Le nombre de ceux qui restent à Richmond est d'environ 1,900. (*Richmond Examiner*).

Le second engagement a Leesburg.—Le *Mirror* de Loudoun, Virginie, donne les détails suivants sur l'engagement qui a eu lieu le lendemain de la bataille de Leesburg:

Mardi matin, le 22, l'ennemi a envoyé un drapeau parlementaire demandant la permission d'enterrer ses morts. Ceci a engagé le général Evans à suspendre ses opérations et nos soldats fatigués par cinq jours de marches continuelles, voyaient la perspective d'une journée de repos. Mais l'ennemi abusant de ce répit, commença à fortifier sa position près du bac d'Edward et on s'aperçut qu'il élevait une batterie au sud du bac. Le général Evans ordonna au colonel Barksdale d'attaquer les yankees et ordonna au 17ème et au 18ème de le soutenir. Le 13ème marcha jusqu'à l'endroit qu'il avait quitté la veille, au soir, et se forma en ligne à deux heures après-midi, comme s'il voulait faire une attaque près de la maison Dailey, mais à trois heures, le régiment revint silencieusement à la route qui conduit au moulin de Sephart et s'avança vers la batterie où il s'arrêta. Le mouvement s'opéra avec si peu de bruit que les yankees furent surpris et les éclaireurs étaient à trente pas d'eux avant qu'on ne les eût aperçus. L'avant garde engagea le feu et fut bientôt rejointe par le régiment qui, en arrivant à la barrière, dirigea un feu nourri sur les yankees et retraite. Le régiment franchit la clôture en poussant des hurrahs et chargea dans la direction de la batterie qui était à plusieurs centaines de verges, tirant plusieurs volées jusqu'à une ravine où il fit halte.

Pendant cette course, l'ennemi avait ouvert le feu avec trois canons de ce côté de la rivière et avec leur batterie placée sur l'autre rive, mais nos troupes n'ont eu que deux tués. La perte de l'ennemi a été de 40 à 50.

L'approche de la nuit a empêché une attaque simultanée par le 17e et le 18e, et le colonel Barksdale fut obligé de retirer son régiment, sans quoi la batterie eût été prise et notre liste de prisonniers se fût considérablement accrue. L'ennemi avait mardi, au bac d'Edward, 4000 hommes qui étaient protégés par de fortes batteries de l'autre bord du fleuve et des puits à tirailleurs de ce côté.

Mercredi matin, le général Evans retira ses forces à quelques milles au sud de la ville, attendant des renforts, mais avant qu'ils ne fussent arrivés l'ennemi avait retraversé le fleuve, et il n'y avait plus rien à faire.

## CHRONIQUE LOCALE.

**Même enlèvement deux petits garçons.— Coups de poignard.**—Deux petits garçons, Jean Dureau, âgé de treize ans, et Germain Goyers, âgé de douze ans, tenaient les mêmes [illegible] une table au marché à la viande, sur la levée, se sont querellés et battus hier, vers [illegible] heures du matin, au marché. Durcau étant le plus fort avait terrassé Germain. Celui-ci étant parvenu à s'échapper, [illegible] laissa aller, mais ne tarda pas à revenir armé d'un couteau, et [illegible] le jeune Durcau [illegible] de la main [illegible] Germain a été arrêté [illegible] Durcau fut transporté chez lui, rue St-Philippe. A la clôture du marché, l'officier Venus, [illegible] avec raison que Germain [illegible] chez sa mère, et il l'y trouva. Le Recorder Gastinel l'a envoyé à la prison de paroisse en attendant l'examen de l'affaire.

**Même encore deux femmes—Estelle Lorette**, femme de couleur libre, a été arrêtée hier, à 11 heures du matin, par l'officier Keffer, rue de Bourbon, entre les rues Bienville et Douane, pour avoir frappé au cœur avec une paire de ciseaux. Il paraît que les deux femmes étaient jalouses l'une de l'autre et avaient eu une vive querelle. Estelle, pendant la rixe, tira une paire de ciseaux et en frappa au visage, qu'elle blessa au doigt.

Paragraphes.—A la Première Cour de District, Wm. Schmidt a été déclaré coupable d'avoir assailli Mary Shaw, à la sollicitation qu'elle habite, rue Tremé.—Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre Elizabeth Rosy, Alfred Mitchell et John Murphy, accusés de vols de fait.

—Les restes de M. Edward Sonnekalb dont nous avons annoncé hier la mort subite, ont été transportés de la maison de l'encoignure des rues Bourgogne et Douane, au poste du Deuxième District et enterrés hier soir par ses amis.—M. S. était allemand et avait 46 ans. M. Suquet a constaté qu'il a succombé à une maladie du cœur et non à une attaque d'apoplexie, ainsi qu'on l'a d'abord cru.

—M. Israel Gibbons, ancien rapporteur du *Crescent* parti de la Nlle-Orléans comme simple sergent des Continental Guards, est arrivé de Columbus (Kentucky) avec le titre de quartier-maître du cinquième bataillon de la Louisiane, sous les ordres du lieutenant colonel J. B. G. Kennedy. Il est venu demander des couvertures et des chaussures pour ses volontaires qui en ont grand besoin et partira pour Columbus au commencement de la semaine prochaine.

Recorder Gastinel.—John Cunningham, propriétaire d'écuries de la rue Franklin, au No 26, a fait arrêter l'officier John Buckley qu'il accuse de n'avoir point payé les avaries faites à un buggy qu'il avait loué.

Henry Hafner s'est plaint d'avoir été battu par Adam Ilmuthard dans un café de la Promenade Carondelet.

Le magistrat a prononcé l'acquittement des personnes suivantes: Anna Ross, accusée de larcin par Joséphine Schneider; Wiley Barnes, h. c. l., accusé d'avoir battu J. B. Lamontier; Charles Brown accusé de vol de fait par H. Bonefah.

## FEUILLETON.

### LA FILLE DE SATAN.

XVIII

AU LOUVRE—(Suite).

La duchesse avait des reproches à faire à son cher pasteur.

—Vous avez été bien sévère envers nous, monseigneur, lui dit-elle. La duchesse de Longueville et moi nous vous avions envoyé de concert un de nos gentilshommes, dont vous avez impitoyablement refusé le message.

—Comment faire? dit en souriant le prélat. On m'apporte un matin une bourse de velours vert, brodée d'or et de pierreries. Il m'eût été doux de l'accepter de votre part, madame, et de celle de madame de Longueville. En même temps, elle était beaucoup trop belle pour un homme d'église. Il a fallu la rendre.

—Mais ce qui était dedans?

—Une quantité d'écus d'or au soleil......Ah! c'était trop beau aussi pour un homme d'église.

—Et vos pauvres, monseigneur?

—Dieu et moi nous sommes aussi satisfaits de l'humble aumône qu'il est en mon pouvoir de leur faire.

—Sans doute, mais eux?

—Ah! vraiment, ils n'y perdent rien. Je sais bien qu'en laissant les écus d'or au soleil entre vos mains, mesdames, les pauvres n'en seront point privés.

L'évêque de Genève croyait la discussion terminée, lorsque madame de Chantal intervint.

—Ne vous étonnez pas du refus de monseigneur, dit-elle aux duchesses de Mercœur et de Longueville, le roi, dont il a accepté une pension, a encore plus à se plaindre de lui.

—Comment cela est-il possible? demandèrent les deux dames.

—Monseigneur a osé, envers Sa Majesté, d'une si coupable ruse, que je veux vous la dénoncer, dit la baronne. Voici: le roi prend un jour envie de savoir à quoi peuvent se monter les revenus du prélat François de Sales. On lui répond que l'évêché de Genève ayant trouvé fort riche, mais que les Genevois ayant trouvé moyen de s'en attribuer la plus grande partie, il se réduit actuellement pour son titulaire à trois ou quatre mille livres de rente. Aussitôt le roi expédie un de ses gentilshommes......

Deshayes, je crois...... près de monseigneur, avec un brevet d'une pension de trois mille écus. Refuser au roi était impossible.

—Un roi et un ami! dit la duchesse de Mercœur.

—Aussi, continue la baronne, monseigneur accepte-t-il avec la plus vive reconnaissance. Seulement, il ajoute que, pour le moment, il n'a nul besoin d'argent, et que ne sachant pas le garder lorsqu'il est entre ses mains, il supplie Sa Majesté de le laisser au trésor de l'épargne, afin qu'il puisse l'y trouver au moment opportun.

—Et les pauvres mille écus y resteront toujours, dit en riant les duchesses.

—C'est ce que Sa Majesté a pensé, répondit madame de Chantal. Aussi a-t-elle dit ce mot qui restera dans l'histoire: Je n'ai jamais été si *glorieusement* remercié!

Le digne prélat souriait en s'applaudissant encore de son expédient, et les dames continuaient à lui reprocher, en l'admirant, ce désintéressement stoïque dans un homme aux mains duquel la fortune est trouvé un si bel usage.

François, en effet, possédait peu, mais il donnait des trésors aux malheureux par les sources de charité que sa divine éloquence faisait jaillir autour de lui.

En dans ce temps, quel beau accordeur pour ceux qui exerçaient l'aumône, que d'aller du leur propre autorité établir un partage moins disproportionné des richesses, pouvant ce qu'il y avait de trop dans une bourse pour le mettre dans celle qui était vide, pour ceux qui amenaient le premier mouvement de l'égalité, et touchaient à son niveau d'une main si douce, que c'était un bonheur d'y perdre comme d'y gagner!

Mais le groupe de ces saints personnages était bien perdu et effacé dans la foule des courtisans qui remplissait l'enceinte.

Lucia, que la duchesse de Mercœur avait laissée au milieu de quelques seigneurs empressés auprès d'elle, embrassait de son regard de feu l'étendue de cette salle.

Elle adressait un sourire séduisant, une parole charmante d'un côté et de l'autre autour d'elle, et, en même temps elle se disait à elle-même:

—Mon Dieu, que ces hommes sont laids! Au milieu de ce monde, si brillant de grands noms, de splendides parures, quelle abominable bizarrerie de voir de si tristes figures! Ce sont assurément leurs habitudes serviles, basses, cupides, hypocrites, qui abaissent ainsi leurs fronts, contournent leurs traits, font grimacer tout leur visage. . . Les hommes ne devraient naître pas beaux que quand ils seront meilleurs. . . Oui, ces courtisans sont bien laids mais si on les entendait parler, leur langage paraîtrait encore bien plus plat, abject et pitoyable que leur figure. . . Et si on voyait leur âme. . . Oh! alors ce serait abominable à faire fermer les yeux!

Et Lucia, dans son humeur expéditive, eût voulu que cette foule de courtisans n'eût qu'une tête pour la faire tomber d'un coup.

En attendant, elle se serait contentée d'une révolution qui vint jeter ces hommes du haut de leur sommet par terre, elle était toute à l'Espagne, toute au bouleversement, à la destruction.

Mais elle distribuait partout autour d'elle ses séduisants sourires, ses paroles charmantes.

Elle était plus Lucia Satania que jamais.

Un huissier frappa trois coups derrière la porte du fond.

Un capitaine aux gardes de service ouvrit les deux battants en annonçant le roi.

Henri fit le tour de la salle en parlant à chaque personne des lèvres, de la main ou du regard.

Déjà vieux et grisonnant, le teint bronzé par la vie au grand air qu'il avait toujours menée, à la guerre, à la chasse, dans les courses folles à la poursuite de ses maîtresses, il avait pourtant, dans sa gaieté vivace, sa légèreté incorrigible, sa bonhomie naïve, dans la tendresse vraie de son cœur, une jeunesse éternelle. Avec une figure ordinaire, qu'un nez trop proéminent déparait, le charme de son regard, cette expression de physionomie fine et bonne de l'homme qui voit tout et sait tout pardonner, le rendaient agréable.

Pour un homme tout cela eût été peu, pour un roi c'était beaucoup, la France n'ayant pas, depuis quelque temps, été gâtée sous le rapport de ses maîtres.

Henri s'arrêta longtemps près de madame de Chantal, il écouta sa demande au sujet de ces enfants, dont l'épidémie avait enlevé les parents. Il répondit qu'il était bien de laisser le moins d'orphelins possible dans ce royaume dont il se disait le père, et promit de grand cœur ses dons pour la maison d'asile.

Une caresse aux petites filles acheva sa bonne œuvre.

Il fit aux duchesses un accueil de bon prince. A François de Sales un accueil d'ami.

Puis le souverain continua sa ronde.

Mais déjà son regard n'était plus à ceux à qui il parlait, ses paroles étaient distraites. Henri avait les yeux fixés devant lui, et une certaine préoccupation se peignait sur ses traits. On eût pu remarquer aussi qu'il glissait furtivement les doigts dans son gousset et ensuite tenait la main soigneusement fermée.

Il s'approcha de la famille d'Entragues, et rendit froidement le salut à ces suspects personnages.

Mais lorsque le roi vint près de la jeune Claire sa physionomie trahit toute l'émotion de son cœur.

Il s'approcha de la jeune fille plus qu'il n'était absolument nécessaire pour la saluer.

Claire, en s'inclinant, rougissante et intimidée, s'approcha un peu plus que la circonstance ne le comportait.

Il en résulta qu'un bouquet de roses et de violettes, mal fixé à son corsage, tomba dans le chapeau du roi, qu'il tenait devant lui.

—Monsieur, dit Henri en souriant, voici un mendiant qui vient de recevoir l'aumône dans son chapeau.

—Mais cela est très exact, sire, dit le comte d'Entragues. Auprès des belles, nous sommes tous des mendiants, implorant d'elles.... quelques roses!

Henri prit le bouquet au fond de chapeau, tandis que Claire émue répondait:

—Sire je ferai observer à Votre Majesté que cette aumône étant involontaire, ne peut avoir de prix pour elle, ni pour le Seigneur.

—Alors, je la rends, dit le roi, à la condition que cette jolie main me sera octroyée volontairement en échange.

Claire, en reprenant le bouquet, abandonna sa main au roi, qui y déposa un baiser.

Mais depuis lors, on fut la jeune fille qui tint ses doigts étroitement fermés, de manière à, ce qu'un petit papier plié ne pût y paraître, et montra malgré elle, pendant quelques minutes, un léger trouble dans sa contenance.

Le roi se retira dans le fond de l'enceinte, bientôt entouré des premiers seigneurs, qui formèrent un cercle compact autour de lui.

Alors un mouvement se fit dans l'assemblée, parmi un certain nombre de personnes.

La duchesse de Mercœur venait rejoindre mademoiselle de Montbarre. Madame de Chantal marchait dans le même sens en perçant la foule, accompagnée de François de Sales et de M. de Rosny, qui était venu se réunir à eux.

(*A continuer.*) Clemence Robert.


## BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

*Jeudi soir, 7 novembre 1861.*

COTON—Il s'est vendu aujourd'hui 50 balles [illegible] pour la levée du blocus.

TABAC—Rien d'annoncé.

SUCRE—L'approvisionnement est fort et la demande modérée. Environ 300 boucauts à 2 [illegible] [illegible] [illegible] pour l'ordinaire, [illegible] cts le fair, [illegible] cts [illegible] fully fair, [illegible] cts le prime, [illegible] cts le choix et [illegible] cts le [illegible] clarifié.

MELASSE—Approvisionnement plus modéré [illegible] demande et confiance à la hausse. Environ [illegible] ont été vendus à 16 cts l'ordinaire, 17 le bon [illegible] et 17 [illegible] à 18 [illegible] cts le gallon de prime [illegible] Environ 300 demi barils à 20 cts le choix.

FARINE—Quelques petites ventes de super[fine] [illegible] le baril.

MAIS—Environ 2000 sacs de blanc, de jaune [illegible] [illegible] ont été vendus hier à [illegible] le boisseau.

SON—500 sacs ont été vendus hier à [illegible] 15 les 100 livres.

FOIN—75 balles de Grand Gras à [illegible] [illegible] de Prairie Grass à [illegible] le tonneau.

PORC—Le mess se détaille lentement à [illegible] le baril.

BŒUF—Le mess se détaille à [illegible] le baril.

BACON—Les jambons bacon se détaillent à 22 cts le [illegible] jambons sucrés en cancre à 22@25 cts la livre.

GRAISSE—La prime en tierçon et en barils se détaille, à [illegible] cts la livre.

TOILE DE L'INDE—895 balles de l'Inde, à [illegible] cts comptant.

## MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 novembre 1861.

Reçu 347 bœufs du Texas, 22 porcs et 100 veaux [illegible] [illegible] 119 bœufs du Texas, [illegible] porcs et 74 veaux. Il [illegible] sur place, 601 bœufs du Texas, 584 porcs, 176 [illegible] [illegible] et 26 veaux. Nous cotons

| | | |
|---|---|---|
| Bœufs du Texas, par tête, 1re qualité | | [illegible] |
| " " | | [illegible] |
| " " | | [illegible] |
| Vaches | | [illegible] |
| Moutons 1re qualité | | [illegible] |
| " inférieure | | [illegible] |
| Porcs, 1re qualité | | [illegible] |
| " 2e | | [illegible] |
| Vaches laitières par tête 1re qualité | | [illegible] |
| " " 2e | | [illegible] |


Décédé, mercredi 6 du courant, à 5 heures P. M., Pierre Auguste DELACHAISE, âgé de 39 ans. Les amis et connaissances des familles Delachaise, Poucher et Dugué sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 8 novembre, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de M. Henry Dugué, rue Baronne No 225, entre les rues Julia et St-Joseph.

Décédé, jeudi 7 novembre 1861, à l'âge de 45 ans, après une longue et douloureuse maladie, JEAN-BAPTISTE DUCOING, né à la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 8 du courant, à 4 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Crapa, entre les rues Marigny et Champs-Elysées.

De la part de sa famille.

**Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.**

Les membres de cette Société sont priés de se réunir à leur salle de l'encoignure des rues Grande Hommes et Champs-Elysées, afin d'assister aux funérailles de leur frère JEAN BAPTISTE DUCOING, lesquelles auront lieu aujourd'hui vendredi, 8 du courant, à quatre heures précises de l'après-midi.

Par ordre du président,

8 nov—1 — AUG LAROSE, secrétaire.

**SERVICE FUNEBRE.**

Un service funèbre sera célébré samedi prochain, 9 du courant, à sept heures et demie du matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feue Veuve MEFFRE ROUZAN. Les amis et connaissances des familles Rouzan, Lavigne et Olivier sont respectueusement priés d'y assister. 7nov—2t


**Sirop de mûres sauvages ET DE GOUDRON, Du Dr Davis.**

Le sirop de Davis guérit de la toux la plus dangereuse, prévient le crachement de sang, facilite la respiration, arrête le malade à l'affreuse consomption. A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co., No 21 rue de Chartres. 4 nov—6, 8

**Destructeur des rats et des ravets, de Wilson.**

Le nombre des dérâts a été énorme, et s'il faut en juger par la quantité de "Destructeur" vendu, il y a de quoi s'étonner. Ce qui distingue cette opération des autres, c'est que les rats et les ravets [illegible] Souvenez-vous que le Destructeur des rats et des ravets, de Wilson [illegible] La mort est inévitable. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co., No 21, rue de Chartres. 4 nov—6, 8

**MANQUE D'APPETIT.**

Chez les personnes qui ont des habitudes sédentaires et d'occupations de cabinet, et le cerveau travaille trop et sans avoir un travail corporel [illegible] ces personnes sont [illegible] l'appétit disparaît.

**Le Sirop Péruvien.**

donne du ton aux organes de la digestion et [illegible] conséquent l'appétit [illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co., No 21, rue de Chartres. 4 nov—6, 8


**OFFICIEL.**

Bureau de l'Exécutif

Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 13 de l'Acte No 138 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relatif [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Louisiane, de [illegible] des propositions [illegible] amendements à la Constitution de l'Etat [illegible] Législature [illegible] sur le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] propositions [illegible] [illegible] approuvé le 15 mars 1861 [illegible] Législature [illegible] aux élections qui se tiendront SAMEDI, 6 janvier 1862 [illegible] Le Gouverneur [illegible] [illegible]

[Signé] THOMAS O. MOORE.

Par le Gouverneur,

P. D. HARDY, Secrétaire d'Etat. 7nov—3m

**Bureau de Poste.**

Nlle-Orléans, 7 novembre 1861.

Des lettres arrivées pour quelque partie que ce soit des Etats-Unis seront reçues à ce bureau pour la Havane, [illegible] et expédiées par le Steamer de Cuba par la voie de Tampico et Havane, qui sera fermée le 9 du courant, à 3 heures de l'après-midi. Le port (y compris 10 cents de port pour la poste Confédérée) est de $1.15 pour une lettre simple pour une demi-once, et en proportion pour une triple poids, ou plus.

Les lettres arrivées des Etats-Unis et destinées aux Etats Confédérés doivent être adressées sous enveloppe à J. L. RIDDELL, VILA & CO. à la Havane. 7nov—M

J. L. RIDDELL, Maître de Poste.

**BILLET PERDU.**

Il a été perdu, lundi dernier, dans la rue du Canal, un billet à ordre, de trois cents piastres, tiré et endossé par Conhapé, daté du 2 d'octobre 1861, payable à six mois de date. Le paiement en a été arrêté. Une récompense raisonnable sera donnée à celui qui le rapportera à M. Conhapé, encoignure Ursulines et Levée. 7 nov—3


**Chaudières anglaises à sucre, DE LA CELEBRE FABRIQUE DE S. & J. RANKIN A LIVERPOOL.**

Les soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE qu'ils vendent aux prix suivants:

CHAUDIERES EN FER FONDU,

De 42 à 66 pouces inclus...... $1 le pouce.

De 7 à 8 pouces inclus...... $1 25 le pouce.

CHAUDIERES EN FER BATTU,

A 10 cents la livre.

M. A. DE LIZARDI & Co., Rue Bienville, No 50. 7 nov—1m

**A LOUER.**

Une belle résidence [bien connue] ayant été celle de M. Devergès] située Pt. commande Carondelet, entre les rues Toutt et Rochablave, avec toutes les dépendances nécessaires et un immense jardin. Conditions libérales. S'adresser à M. F. Devergès au coin des rues Ste Anne et Royale, ou à S. & A. SOULIE, 21, rue Conti. 7nov—1m

**Demande de cordonniers.**

CENT CORDONNIERS demandés pour faire des souliers de fournisseurs. E. WOOLF, No 200 rue Girod, entre Rempart et Dryades. 7 nov—6t

**GRAISSE.**

CINQUANTE tierçons de prime, 100 barillets de, à vendre par S. H. KENNEDY & Co, Rue Poydras, No 28. 7nov—6t

**Ouverture de l'hôtel St-James.**

CET établissement ayant été mis à neuf pendant l'été, sera ouvert et pourra recevoir les pensionnaires vendredi prochain, 1er novembre. Il n'y aura pas de table d'hôte pour les messieurs qui ne sont pas accompagnés de leurs familles, mais un restaurant qui servira à l'établissement et ou des repas seront servis à toute heure, à des prix raisonnables. Les personnes venant à la Nouvelle-Orléans trouveront le St-James l'un des hôtels les plus agréables de la Confédération du Sud.

Les chambres sont bien aérées, bien meublées, confortables sous tous les rapports, et sont éclairées au gaz. L'ordinaire des dames sera comme de coutume, mais les familles qui préfèrent des chambres sans la nourriture pourront les avoir.

L'hôtel est situé dans un quartier central, dans une des rues les plus larges et les plus agréables de la ville. Le City Hotel a été également réparé. Nous le recommandons comme par le passé.

MORSE & MOORE, Propriétaires. 31 oct—1 m. v. et samp

**Aux Négociants de la Louisiane, du Mississipi, du Texas et de l'Arkansas.**

J'ANNONCE à mes amis de la campagne que je reçois du COTON ou du SUCRE, en paiement de leurs billets et de leurs comptes. Ceux d'entre eux qui désirent m'envoyer des produits sont priés de m'en [illegible].

J'annonce également à ma clientèle que mon stock de PORCELAINE, de poterie, de verrerie &c., est complet et que je le vendrai aux ANCIENS PRIX.

JOHN GAUCHE, Rue de Chartres, Nos 107, 104, 106 et 108, rue de Chartres, Nlle-Orléans. 25 oct—10f

**A LOUER**

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

La résidence admirablement située à l'encoignure des rues Roman et Esplanade, avec toutes les améliorations modernes et meubles partout. Egalement, verrerie et porcelaine. On la louera à très bas prix à un bon locataire. A louer également, un joli cottage dans la rue Derbigny, près de l'Esplanade. S'adresser sur les lieux, dans la rue de l'Esplanade. JOHN WATKINS, Rue de la Vieille Levée, No 30.

**500 vêtements de dames, manteaux, mantelets et burnous.**

AINSI QU'UN GRAND ASSORTIMENT DE CHALES. A vendre à bas prix par GEORGE DANZIGER, Coin Royale et St-Philippe. 3nov—6f

**C. LOMOQ, fabricant de caisses** En tous genres, *Rue du Quartier*, No 35, entre les rues Chartres et Levée—Nouvelle-Orléans. 1 sep—1m

**A louer.**

Deux belles et vastes maisons situées rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, ayant de beaux appartements, et toutes les commodités nécessaires à une famille. S'adresser au coin des rues St-Pierre et Royale, No 95.


**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

M. A. FLANDRY, professeur de piano, a transféré son domicile de la rue Dumaine No 176 au No 180, même rue, entre Bourgogne et Remparts. 31 oct—1m

### Liste des lettres françaises.

Restant au bureau de Poste le 1er novembre 1861

| | |
|---|---|
| A | A |
| Abelle, Bernard | Amédé, Amadée |
| Bucelon, Franklin | |
| B | B |
| Blanchet, Ve Amédée Mme | Bossard, Mme |
| Blanchard, Marie Mlle | Bridaux, E |
| Blache, A. Dr | Bezeau, Tournin |
| Boudier, Louise Mlle | Boissaux, Eugène |
| Bahin, lieutenant-E. Jr | Bontemps |
| Bugvalet, chez Bodenghi | |
| C | C |
| Chossard, Auguste | Colombié, A. |
| Cousseau, Henri | |
| D | D |
| Duchêne, Charles | Delplane, Louise Mlle |
| Dufresne, L. Mme | Dubos, Ve Amélie Mme |
| F | F |
| Fleury, Henri | Fulleia, A. Dr |
| G | G |
| Giroux, lieutenant | Glaizenes Mlle, 2 |
| H | H |
| Hébert, Jules Mme | Houssegère, Jean |
| Huard, Jon C R | |
| J | J |
| Julien, Gabriel | Jaquet, G. |
| Joffre, Louis | |
| L | L |
| Lalande, A F | Léonard, J |
| Lacasse, Amélie Mlle | Lebinet, Alfred |
| Lagrenelle, F | Lespérie, Jean B. |
| Lafontaine, A | Legrand, Teresa, Mlle |
| Labourdonnais, Louise Mlle | Legrand, Julia E. Mlle |
| M | M |
| Martin, David capitaine | Ménard, Frantz |
| Marcellin, P | Moreau, Louis |
| Maurice, Alfred | Menil, Alphonse |
| Musset, J. B | |
| R | R |
| Robin, J C | Robert, Oscar Mme |
| T | T |
| Thierry, confiseur | Taliboudeau, Paul |
| V | V |
| Vatinel, Clorinde Mlle | Villechaise, Emile |
| Vergès, Charles | |
| Z | Z |
| Zeringue, Berthier, Mlle | Zeringue, Adeline, Mlle |
| Zeringue, Ve Théodore, Mme | J. L. RIDDELL, P. M. |

**CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS.**

Nueva Orleans, 2 de noviembre 1861.

| | |
|---|---|
| 1 Alvarez Secundino Geo | 9 Gonzalez Lorenzo |
| 2 Antonini, Carlos | 10 Gonzalez, José |
| 3 Albarado, Y. Ceesar | 11 Moreno, Ignatio |
| 4 Costa Domingo | 12 Martinez, Raymond |
| 5 Du Castro, J. O | 13 Pardo A. |
| 6 Fabio, J. O | 14 Pasorich, Basso |
| 7 Pietta, E. Mme | 15 Rabinalo, Pedro |
| 8 Galeridel, Geronimo | 16 Lamont, Francisco |
| | 17 Villepando, Alberto |

J. L. RIDDELL, P. M.


## On demande à acheter,

*DES DICTIONNAIRES* DANS TOUTES LES LANGUES.

S'adresser chez M. BREITE, 18, rue St Charles. 4nov—6t


**AVIS.**

**Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.**

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi, 18 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

8nov—au 18 — J. V. CHAERY secrétaire.

**AVIS.**

LE contrat passé entre le soussigné et MM. Terranion & Adolphe, pour la construction d'une maison située rue Quartier, entre Bourbon et Royale, est résilié par suite de l'abandon que les entrepreneurs en ont fait. Le soussigné donne avis aux créanciers de ces messieurs qu'il fait à lever la maison pour le compte des constructeurs.

8 nov—1 — J. CORNU.

**Société de couture du Deuxième District.**

LA Présidente de la Société de couture du Deuxième District, reconnaît avoir reçu la somme de soixante-cinq piastres ($65), du montant d'une quote faite à la fabrique pendant la fermeture des Quartier-Maîtres. Elle a aussi reçu de cent piastres ($100) provenant d'une chaise en or mise en loterie par une dame de cette ville. Le tout destiné aux volontaires de la Louisiane dans l'armée Confédérée.

8 nov—1


## POUR MILITAIRES.

*Champs Elysées, No 14.*

HAVRE-SACS, neufs à bon prix, gourdes avec courroie en cuir, pompons et mousquetons de compagnie, mousquets et fusils à un coup, canons de fusils pour être remontés, plomb, boîtes de tout calibre, grandes bretelles pour militaires, etc., etc., pour militaire, porte-à-cheveux et pour revolver, etc. 8nov—3f

**Bonne occasion.**

Des affaires importantes me forçant mon départ pour France, je fais savoir aux pharmaciens que je cède mon établissement en vente à partir de ce jour. Il est bien achalandé et pourvu d'un bon stock. Les conditions seront aussi avantageuses que l'on puisse le désirer. Un bail aussi long que possible sera donné à l'acheteur.

8 nov—3t — D. PERES, pharmacien.

**Nourrice.**

UNE française sans enfants et pouvant fournir de bonnes recommandations, désire être employée comme NOURRICE dans une famille créole ou française. S'adresser dans la rue Marigny, No 13, entre Levée et Chartres. 8 nov—3

**$25 DE RECOMPENSE.**

A quiconque livrera l'esclave Henry Harris parti marron, il y a environ dix jours, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, marchant très droit, teint noir clair, de gros favoris, cheveux crépus.

E. H. WRIGHT.

8nov—1f — Encoignure Esplanade et St-Claude.

PRUNES SECHES 200 caisses de 1 et 1 douzaine livres pruneaux de table, à vendre par CAMILLE LACOSTE.

8nov — No 290, rue Royale cor. Dumaine.

CONSERVES POUR L'ARMEE.—100 grandes boîtes Julienne, 300 demi boîtes Julienne, 100 demi boîtes Bouillon gras, 125 quarts boîtes Bouillon gras, 50 boîtes Bouilli de bœuf, 125 demi boîtes bouilli de bœuf, 75 boîtes Filet de bœuf, 50 boîtes Aloyau rôti, 50 Boîtes [illegible], 50 do Salmis de gibiers, 25 do Rillettes de Tours, 75 do Daubes, 125 do Aiguillettes, 150 do Oreilles truffées, 100 do Boudin blanc, 125 do Déchets de viande, 150 do Cervelas truffés, 25 do Pieds de porc, 25 do Andouillettes, 50 do Pâtés de foie gras, 50 do Boudins, 25 do Filets de bœuf, 20 do Champignons [illegible]. CAMILLE LACOSTE, 8nov — No 290, rue Royale, cor. Dumaine.


**AVIS.**

La PRESSE A COTON DE LA LEVEE, est maintenant prête à emmagasiner du SUCRE et de la MELASSE et à les expédier à qui de droit. S'adresser au bureau de la Presse, rue de la Levée entre St Ferdinand et Montegut, Troisième District. 4nov—1f

**SOMNAMBULE.**

MME Vve CASIMIR donne des consultations de huit heures A. M. à midi, et de trois heures à six heures P. M., rue des Remparts No 5, près Canal, Troisième District.

Prix modéré. — 4 nov—1m

**AVIS.**

M. ROBERT BLOOMER est chargé de ma procuration générale à partir du 1er novembre courant. Toutes les autres procurations sont révoquées par les présentes.

4nov—6f — E. M. ROSS, rue Poydras, No 34.


## Avis important aux sourds.

**LE Dr W. I. DAVIS.**

Médecin pour les maladies de l'OREILLE, est à son cabinet, rue Bourbon à quelques portes de la rue du Canal, tous les jours du matin au soir. On peut venir l'y consulter pour la surdité, les tintements, &c. 4 nov—1m

**Soda Ash, Savons, Acide Sulphurique.**

A vendre—un lot de Soda Ash—1500 caisses savons, 3 carboys Acide Sulphurique. S'adresser à A. PEPIN, 31 oct—6t — chez Tarrotte & Blanchard, 72 rue du Canal.

**Changement de local.**

LE 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 151, sera transportée au No 21 de la même rue où nous remplirons toutes les commandes et ferons les affaires de notre magasin.

J. WRIGHT & Co.

28oct—3m — Rue de Chartres No 21

**Pour l'armée des généraux Jeff Thompson et Price.**

NOUS expédierons, dans les DIX JOURS qui suivront cette date, des Couvertures et autres objets pour les troupes des généraux Jeff. Thompson & Price dans le Missouri. Toute contribution en argent, linge, couvertures, souliers, etc., etc., qui sera laissée chez nous sera expédiée à sa propre destination.

J. D. DAMERON & Co.

nov—1 sem — 124, rue du Canal.


Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1861.

A dater de jour et d'un commun accord, monsieur Théodore Bailly Blanchard cesse d'être le chargé de procuration de notre maison.

1 nov—1m — Ed. DUPASSEUR.


**A LOUER.**

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. 3sept—

**AUX ACHETEURS.**

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.

U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. 3sept—


**Avis aux Contribuables du Deuxième District,—Taxes d'Etat.**

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessement de 1861 sont maintenant en possession et prêts à être examinés, dans la rue Ste Anne, No 42, entre les rues Royale et Chartres, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, (les dimanches exceptés), du 7 octobre au 9 novembre 1861. Les personnes qui se croient lésées sont priées de s'adresser dans la rue Ste Anne No 42, et de présenter leurs réclamations. LOUIS GASTINEL, 7 oct—30f — Recorder du Deuxième District.

**Avis aux Contribuables.**

LE Conseil de révision de l'assessement se réunira à l'Hôtel de Ville, dans la salle No 13, à midi, les lundis, 7, 14, 21 et 28 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assessements de ville et accueillir les réclamations des personnes absentes de la Nouvelle-Orléans pendant le temps où lesdits tableaux ont été exposés publiquement.

Le soussigné se trouvera de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi dans la salle susmentionnée pendant trente jours à partir du courant pour affirmer à qui de droit les tableaux de l'assessement et prendre note des réclamations. J. A. WATKINS,

Secrétaire du Conseil de Révision de l'Assessement.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1861. — 3oct—31f


**AUX GOURMETS.**

TERRINES DE GIBIER truffées et non truffées, de toutes dimensions, faites sur ordre, garanties fraîches et de la meilleure qualité. Ces conserves peuvent être d'un grand secours pour l'approvisionnement des familles, des plantations, et surtout des navires de la Confédération.

Les ordres doivent être déposés au No 65, rue de Chartres, ou l'on peut voir les échantillons. 29 oct—

**A VENDRE.**

La propriété bornée par les rues Canal Carondelet, Johnson, St-Pierre et Prieur, se composant de 17 terrains, connue sous le nom de Montegut Distillerie. Elle comprend une distillerie ou une raffinerie où toute autre fabrique, à cause de la grandeur des édifices. A vendre à bon prix. S'adresser à J. D. DESBROSSES, à la Banque des Citoyens. 1oct—1m

**INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,**

Dirigé par Mme DERON,

275.........RUE DAUPHINE.........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement [illegible] heures. 21 sept—1m

**A VENDRE**

TABAC DU MASON COUNTY, pour coupe et tripes, par GUSTAVE REDEWALD & CO, 62, rue Poydras. 8sept—

**On désire acheter**

UN petit COFFRE-FORT, de seconde main, en bon état, n'ayant pas au dela de deux pieds de hauteur, et d'un [illegible] de hauteur. S'adresser, en [illegible] et la description, avec l'adresse du vendeur, à la boîte No. 2,564—Poste restante.


**LEGION FRANCAISE.**

PREMIERE COMPAGNIE.

Les Membres de cette compagnie sont invités à se réunir, en uniforme, aujourd'hui, 8 novembre, à sept heures du soir, rue Carondelet, No 11.

Par ordre du capitaine,

C. DANSCHETTE, Sergent-major. 8nov—1f.

**LEGION FRANCAISE.**

Deuxième Compagnie.—Exercice de la Compagnie aujourd'hui 8, à 7 heures précises du soir, au rendez-vous habituel, tous en uniforme réglementaire, aux ordres transmis par les caporaux. Par ordre du capitaine.

Le Sergent major A. GIRAUD. 8nov—1

**LEGION FRANCAISE.**

Nlle-Orléans, 8 novembre 1861.

QUATRIEME COMPAGNIE.—Les membres sont requis d'être ponctuels à l'exercice de ce soir et de porter tous leurs fusils, pour être inspectés.

Par ordre du capitaine.

8 nov—1f — A. DE LAMOITE, sergent-major.

**Volontaires Français, indépendans.**

Les membres du Bataillon sont prévenus que, par une décision définitive et irrévocable, les jours d'exercice sont fixés comme suit:

La première compagnie fera ses exercices le lundi et le jeudi de chaque semaine.

La deuxième compagnie se réunira le mardi et le vendredi.

La troisième, qui dès ce jour prend le titre de troisième compagnie, se réunira le mardi et le jeudi.

Un dernier avertissement est donné à tous les membres qui ne se rendront pas aux exercices pour qu'ils soient punis avec toute la rigueur du règlement.

Les membres des trois compagnies dudit corps sont également prévenus que les billets de présence au corps seront distribués samedi 9 du courant, de dix à huit heures du soir, et le lendemain dimanche, de sept à neuf heures du matin, à la caserne, rue Saint-Pierre, No 174. Le commandant,

8 nov—2 — BROGNIET.

**VOLONTAIRES FRANCAIS.**

Deuxième Compagnie.—Aujourd'hui, vendredi, 8 novembre, les membres de la compagnie sont requis de se réunir, entre Royale et Bourbon. Ils devront être exacts, tout membre absent subira les rigueurs du règlement. Le capitaine de la compagnie F. LABON. 8nov—1

**REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANCAIS.**

Les membres faisant partie des compagnies 1ère, 2ème et 3ème se réuniront ce soir, à six heures précises, chez le colonel, afin de procéder aux élections des sous-officiers.

A l'avenir, ces trois compagnies n'auront d'exercice que le jeudi de chaque semaine.

Les souscriptions nouvelles se sont chez le colonel, rue Hôpital, No 79,

Par ordre du colonel FERRIER.

Le Capitaine adjudant major, DE BUSSEUIL. 8nov—1

**COMPAGNIE BELGE.**

Les membres de la Compagnie Belge sont invités à se réunir CE SOIR, 8 novembre, à six heures et demie, à leur local ordinaire, rue Conti, 74.

Par ordre du capitaine Max Le Roy

8 nov—1 — Le Sergent Major Geo BOLSINS.

**SLAVONIAN RIFLES.**

DEUXIEME COMPAGNIE

Les membres de la 2me Compagnie se réuniront vendredi, 8 novembre, à 7 heures P. M. précises à leur caserne. Les membres de cette compagnie devront être exacts à cette réunion, des communications très importantes devant leur être soumises. Les membres en retard seront punis.

Par ordre du capitaine J. B. PIONIOLO. 8nov—1

**Batterie de siége de Beauregard,**

ATTENTION.

La sortie de vendredi, pour trois heures et demie, est renvoyée à dimanche, à huit heures précises du matin, en uniforme complet, à l'arsenal, encoignure Carondelet et Camp. Elysées. Vendredi, 8 novembre, réunion pour exercice régulier, à six heures du soir.

Par ordre du capitaine Thos Mercer,

8 nov—2 — E. D. DEORCY, secrétaire.

**LABATUT NATIVE GUARDS.**

ATTENTION!

Les membres de cette compagnie sont par le présent avertis de se trouver aux exercices qui ont lieu trois fois par semaine, lundi, mercredi et vendredi, à six heures du soir. Tout soldat qui ne répondra pas à l'appel sera puni. Rendez-vous à la caserne. Par ordre du capitaine.

8nov—1 — M. GLAUDIN, sergent major.

**Reggimento dei Cacciatori Spagnoli di Nuova Orleans.**

LEGIONE GARIBALDI.

La compagnia prendra le armi sabbato 9 novembre, alle ore 3 P. M. precise, per esercizio di battaglione alla strada Canole.

Armamento completo, senza sacco.

La massima puntualità e richiesta.

P. MARINONI, 8nov—2 — caporale foriere.

**REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.**

Nlle-Orléans, 7 novembre 1861.

Ordre No 13.—Le Régiment prendra les armes et se réunira au lieu ordinaire, demain soir, vendredi, à trois heures et demie. Il portera une revue et inspection de tout le corps, en grande tenue. Tous les officiers de [illegible] équipement complet. Dorénavant lorsque l'ordre portera grande tenue, les officiers auront la tunique [illegible] les sous-officiers et soldats les gants, les guêtres et le shako, et auront l'ordre portera petite tenue, les officiers et soldats, sans guêtres et sans gants [illegible].

Par ordre du colonel N. Augustin,

7 nov—2t — E. PUECH, adjudant-major.

**TIRAILLEURS FRANCAIS.**

Les Tirailleurs se réuniront vendredi 8 novembre, à 6 heures et demie précises, à leur caserne, encoignure Jeffers et Levée pour faire l'exercice.

Les membres des autres compagnies devront se trouver à cette réunion, des communications très importantes devant leur être soumises.

Les Tirailleurs seront en tenue, avec pantalon rouge et en armes.

Le capitaine de la 1ère compagnie.

7 nov—2t — O. CHAGNARD.

**REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANCAIS.**

ONZIEME COMPAGNIE.

La compagnie se réunira vendredi soir, 8 du courant, à 6 heures, à l'arsenal de la rue Hôpital, pour procéder à l'organisation des mesures d'organisation.

La plus grande exactitude est requise et toute permission est révoquée par le présent avis. Le règlement sera rigoureusement appliqué.

Par ordre du colonel.

Par ordre supérieur commandant la 11e compagnie.

7nov—2t — MILHAU.

**VETERANS FRANCAIS.**

La compagnie des Vétérans Français étant presque au complet, nous engageons ceux qui voudront en faire partie à se présenter vendredi, huit courant, à six heures et demie du soir, au No 1, rue de Chartres, No 147, entre Toulouse et St Louis, chez M. Albert.

La plus grande exactitude est requise des membres.

Par ordre du comité

7 nov—2t — L. FOURNIER.

**Pontonniers—Artillerie d'Orléans.**

J'ai besoin de quelques hommes de plus pour compléter les cadres de ma compagnie, qui entre immédiatement en service actif et l'Etat. L'élection des deux premiers lieutenants aura lieu cette semaine. S'adresser au Quartier Général, à l'arsenal d'Etat, tous les jours, de dix à trois heures.

7 nov—5 — J. B. VINET, Capitaine.

**Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva-Orleans.**

**Compañia de Tiradores.**

Se previene á los individuos que forman esta compañia que por ningun motivo, ni aviso de los miembros de la misma se suspenderan los ejercicios de los lunes y miercoles, sin su orden.

Nueva Orleans, 6 de noviembre 1861.

7 nov—3f — El capitan, J. ELOSEGUI.

**Regimiento de Cazadores Españoles de N.-O.**

N. 10.—Las compañias que lo componen se reuniran el sabado 9 del corriente, en la plaza de Washington, á las 3o en punto de la tarde, para ir á la calle Canal, á ejercicio de batallon.

Se espera la mayor puntualidad.

Los Sres oficiales, sargentos y cabos se reuniran para la academia, el viernes á las 5 de la tarde.

De orden del Coronel,

El Ayudante,

7 nov—3f — G. SEGUI Y GAHONA.

**Sociedad Española de Beneficencia Mutua.**

**ASAMBLEA GENERAL.**

Los miembros que la componen se reuniran el Viernes próximo 8 del corriente, á las 6 1/2 de la tarde, en el local de los, "Nuevos Lusitanos," esquina de las calles de Grands Hommes y Campos Eliseos.

Esta convocacion tiene por objeto el cumplir lo que dicen los reglamentos y ademas someter á ella asuntos de la mayor importancia por lo tanto se espera que todos los miembros se hallaran presentes á la hora indicada.

De Orden del Presidente.

BERNARDO RODRIGUEZ,

6nov—3f — Secretario.

**AVIS.**

**Bureau du Receveur des Etats Confédérés, Rue du Camp, No 38.**

Nlle Orléans, 14 octobre 1861.

UNE ligne tirée au milieu de la rue du Canal, du fleuve à l'intersection de la dite rue et du Nouveau Canal, de là le long du dit Canal au Lac Pontchartrain formera la limite de ville du district pour lequel le soussigné est receveur.

La ligne nord de la paroisse d'Orléans sur la rive droite et les paroisses des deux côtés jusqu'à la Balise constituent ce district.

Il ne sera apporté aucun changement relativement aux affaires commencées dans ce bureau et toutes les personnes qui ont reçu de moi des ordres de saisie-arrêt devront se présenter à ce bureau sans égard au nouvel arrangement.

JOHN M. HUGER, Receveur des E. C.

Tous les journaux de cette ville sont priés de publier cet annonce jusqu'à nouvel ordre et d'en envoyer un exemplaire à ce bureau. 15oct—

**Dissolution de Société.**

LA Société existant en cette ville sous la raison de commerce MACOU FRERES & Co, est dissoute d'un commun accord. A partir de ce jour, M. Pierre Macou reste seul chargé de la liquidation des affaires de ladite maison, et se servira de la signature sociale comme liquidateur seulement.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1861.

JN. MACOU,

Par procuration PIERRE MACOU,

P. MACOU,

16 oct—1 — J. DURAND.

**Demande d'armes.**

Il sera reçu durant cette semaine de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, à l'Ordonnance Office, au No 78, rue de la Douane, des propositions pour la fourniture de mousquets, de pistolets de bottes, de coutelas et de revolvers pour la marine des Etats Confédérés. 6 nov—4

**Conducteurs de chevaux d'artillerie et musiciens.**

ON DEMANDE immédiatement pour l'Artillerie de la Pointe-Coupée

**72 conducteurs,**

[illegible] pour mener quatre pour la bonne conducteur. On demande aussi un BRASS BAND de six à huit instruments.

S'adresser chez HUBBARD & CO, No 35 rue du Canal. P. B. MARGUE, Bur. de l'Artillerie de la Pointe-Coupée. 5sept—

**Graines de Coton.**

[illegible] à celui qui [illegible] de la graine de coton. S'adresser à A. [illegible], 31 rue du Canal.

## VENTES A L'ENCAN.

**Vêtements d'hiver. —Vente par G. Leaumont, Blache & Co.**

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, vendredi 8 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 69, rue de Chartres—

Un grand assortiment de vêtements d'hiver, comprenant un assortiment général.

—Aussi—

50 douzaines chemises [illegible] — 7 nov

*Succession de Justine Coupon.*

**Meubles.**

PAR M BARNETT JR., Encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 9 novembre 1861, à 11 heures au dit magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Baumgard, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 5 novembre 1861, les meubles suivants, appartenant à la dite succession—

Armoires, chaises, sofas, glaces, toilettes, tables, bois de lit, matelas, etc.

Conditions—Comptant. — 8nov

**Brandy. —Brandy.**

PAR R B SYKES, encanteur.

SAMEDI, 9 du courant, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, No 51 rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra et sans réserve—

15 quarts de pipes eau-de-vie française.

Conditions—Comptant. — 6 nov

**Tabac. —Tabac.**

*PAR D. E. MORPHY, encanteur.*

SAMEDI, 9 novembre 1861 à 11 heures du matin, il sera vendu, pour cause de liquidation, dans le magasin de M. L. Barthe, rue de la Commune, Nos [illegible]—

226 boîtes de tabac à chiquer de la Virginie.

Conditions—comptant. — 6 nov

**Colonnes en fer—Vente pour le compte de qui il appartiendra.**

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI, 9 novembre, à midi, il sera vendu, sans réserve, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, No 114—9 colonnes en fer, en complet, avec dessus et dessous—quatre pouces de circonférence et quatre pieds de long.

Equipage—En comptant

Conditions—Comptant. — 8 nov

**Grande vente, à l'encan de beaux meubles en acajou, magnifiques glaces françaises, tapis de velours, installations de gaz plaqué, &c. — le tout neuf.**

PAR GARDNER SMITH & Co,

GARDNER SMITH, encanteur, Bureau, Rue de la Commune, No 61.

Il sera vendu à l'encan mercredi 13 novembre, à 10 heures et demie, dans la rue Royale, No 1[illegible].

Le contenu (tout neuf) d'une maison, meubles de salon, bois de lit, tables, buffets, tables à allonge, armoires, toilettes, lavabos, toilettes, oreillers de plumes, glaces, gravures hors-texte, huit tirees françaises plaquées [illegible] pour les cheminées et les côtés, tapis riches de Bruxelles et de velours, devants de cheminées, toile cirée, pianos, verrerie et porcelaine, plaquée et ornements de cheminées, riches chandeliers à gaz, corniches de rideaux, fourneaux de cuisine, batterie de cuisine, &c.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente.

Conditions—Comptant. — 3 nov

**Succession de Thomas B. Poindexter.**

**Meubles riches et élégans, Tapis, Argenterie, Plaqués, Pianos, Glaces françaises, Pendules, Verrerie, Vins, Porcelaine, Cristaux, Livres de valeur, &c., 2 Actions de la Compagnie d'Assurances des Marchands.**

PAR N VIGNIE, encanteur

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 novembre 1861, donné de la Cour No 15,[illegible] sera vendu à l'encan public, le VENDREDI 15 NOVEMBRE 1861 à onze heures A. M. à la résidence du défunt, à l'encoignure des rues St Charles ou Nayades et St Andre pour le compte de ladite succession.

MEUBLES RICHES ET ELEGANS DE SALON consistant en sophas chaises, fauteuils table de centre, pianos, étagères, statuettes de bronze, tableaux, pendules, lampes, tapis, rideaux, bibliothèques, porte-manteaux, table à ouvrage, bois de lit, armoires, toilettes, tables de nuit, cristaux, verrerie, porcelaine, plaqué, &c. UN SERVICE PORCELAINE DORÉE, &c.

Aussi—UN LOT D'ARGENTERIE, consistant en cuillères, fourchettes, cuillères à soupe, pots à café, pots à sucre, etc., etc., et beurre, etc., PLAQUES à [illegible] VIEUX WHISKEY, vin rouge, bière, [illegible] Madère, Porto, Champagne, [illegible] DEUX ACTIONS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS No 1196, pour $100 et le No 1196 pour $100.

La vente est positive et sans aucune réserve.

Conditions—comptant à la livraison.

4 nov—8, 4 15 nov

Succession de Marie Nos Cordier—No 14,319.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 9 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 25 septembre 1861, les propriétés et les esclaves suivants appartenant à la susdite succession, savoir:

ONZE PORTIONS DE TERRE situées à Gentilly, en cette paroisse, à environ [illegible] milles de la Cathédrale, à main droite en partant de la ville, désignées les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, [illegible] et 5, d'après un plan dressé par A. Castaing, [illegible] lesquelles portions de terre mesurent chacune un arpent de 191 pieds de face au chemin de Gentilly sur 20 arpents de profondeur, et comprenant les Nos [illegible] Nos 9 touchent à la propriété de M. [illegible] Hurey et le No 12 touche à celle de Mme Marie Poupart, [illegible] Hurey & Pomp [illegible] Les Nos 2, 3, 4 et 5 ont accès au chemin que le coul No 5 touche à la propriété de M. J. B. Hurey et le No 5 à celle de M. Louis Lambert, [illegible] propriété M. Delisle, [illegible] propriétés de MM. Lambert et Hurey [illegible] dans [illegible] terres [illegible]

Bob, nègre âgé d'environ 50 ans charretier bonne [illegible] partiellement estropié de deux doigts d'une main.

François, nègre âgé d'environ 58 ans, boulanger, charretier bonne piocheur, ayant une hernie.

Hermann, [illegible]

Michaux, nègre âgé d'environ 40 ans, bonne pioche, un peu jardinier ayant la vue affectée et sujet aux crises.

Six lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés comme suit:

2 lots de terre Nos 1 à 3, dans l'îlet 3, d'après cadastre de la ville No 1427, renfermé par les rues Abondance, Trésors, Bagatelle et l'Avenue St-Antoine.

24 lots de terre Nos 1 à 24 de l'îlet 5, d'après cadastre de la ville No 1,794, renfermé par les rues Bagatelle, Agriculture, Abondance et Avenue St-Antoine.

24 lots de terre Nos 1 à 24 de l'îlet 24 d'après cadastre de la ville No 1,795, renfermé par les rues Union, Bagatelle, Agriculture et Abondance.

[illegible] lots de terre Nos 1 à 24 de l'îlet 30, d'après cadastre de la ville No [illegible] renfermé par les rues Union, Bagatelle, Abondance et Trésors.

24 lots de terre Nos 1 à 24 de l'îlet 30, d'après cadastre de la ville No 1925, renfermé par les rues Française, l'Union, Abondance et Trésors.

9 lots de terre Nos 1 à [illegible] de l'îlet 31, d'après cadastre de la ville No 1870, renfermé par les rues Française, Union, Trésors et Bagatelle.

[illegible] lots de terre Nos 1 à 24 de l'îlet [illegible] d'après cadastre de la ville No 1869, renfermé par les rues Union Bagatelle, Trésors et Bienville.

La moitié indivise de [illegible] lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos 1 à 16 de l'îlet renfermé par les rues St Antoine, Espérance, Amitié et Lou.

Les plans des susdites propriétés peuvent être examinés au bureau de l'encanteur.

Conditions.—Pour les esclaves, comptant payable au moment de l'adjudication.—Pour les propriétés foncières, moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an en cas de non paiement à échéance.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais et les taxes dues en 1861 seront à leur charge.

Les actes de vente par-devant P. E. Laresche notaire public. — 1oct—1 10, 17 24 31—8nov

## VENTES JUDICIAIRES.

Le docteur Lucien P. Bernard, agent vs James A. Madou comme agent de la veuve Claudine Radou et als et en son propre nom.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,990.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 10 décembre 1861, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Les Sept terrains situés au faubourg Franklin de cette ville désignés par les Nos neuf dix onze, douze treize quatorze et quinze de l'îlet No quatre, sur le plan original dressé par le voyer de cette ville le 16 mai 1831, et déposé à l'étude de Carlile Pollock, notaire; lesdits terrains ayant, mesure anglaise, les dimensions suivantes savoir: Le No neuf quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue St Jean Baptiste, entre celles des Champs Elysées et Marigny, sur cent cinquante neuf pieds huit pouces de profondeur. Les Nos dix, onze, douze, treize et quatorze, chacun quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, à l'exception du No dix qui ne mesure que trente-neuf pieds huit pouces de face à la dite rue et quinze, [illegible] deux [illegible] forment l'encoignure Et le No dix-huit mesure quarante-cinq pieds neuf pouces de face sur la rue Marigny, cent vingt pieds de profondeur et contigu aux terrain de la rue Girod au No neuf.

2o Trois terrains situés dans l'îlet susdit, désignés par les Nos six, sept et huit, dudit îlet No quatre, du plan ses relaté et ayant les dimensions suivantes, savoir: Les Nos six et sept, chacun, quarante pieds de face à la rue Marigny, entre celles Girod et St Jean Baptiste sur cent vingt pieds de profondeur et le No huit contigu aux terrains désignés ci-dessus et situé à l'encoignure des rues Marigny et St Jean Baptiste, mesure trente sept pieds huit pouces de face à la rue Marigny, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue St Jean Baptiste, le tout mesure anglaise.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 nov—15,22,29,dec10

Henry S. Hall vs J. Mason Greenhow.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,046. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 15 de novembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—

L'esclave nommé ELISA, négresse, âgée d'environ trente-six ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14oct—14,23,31 nov8,13,14,15

Charles H. Esconese vs. Joséphine Pelleris veuve de Joseph Adolphe Fontenette.

SIXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 9033.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 15 de novembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Bernard, Morales, Plauché, Mystérieuse ou Columbus et des Bons-Enfants, désigné par le No six de l'îlet No Quatre, suivant plan dressé par A. d'Hemécourt, voyer, le 19 de décembre 1847, déposé en l'étude de A. Mazureau, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure [mesure américaine] trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Bernard, soixante-dix-sept pieds et six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No Sept, quatre-vingt-un pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Trois, et trente-deux pieds cinq pouces derrière, sur la ligne limitrophe au No Cinq.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse bâtie sur poteaux, couverte en bardeaux, ayant quatre chambres, galerie derrière et une cuisine aussi couverte en bardeaux, &c.

La maison porte le No 18 sur la rue St-Bernard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 oct—14,23,31, nov 8, 15

No 2665.—Patrick GOLDEN vs. Nicholas MARKEY.

COUR DU TROISIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] SAMUEL HAMILTON, Constable.

8nov—14,15


**MUSEE DE VANNUCHI,**

RUE ST-CHARLES, No 167.

Presque en face du Théâtre St Charles

LE TEMPLE DE L'ART!

CONTENANT plus de 200 FIGURES DE GRANDEUR NATURELLE et représentant beaucoup des sujets les plus célèbres de l'histoire. La plupart des figures sont mues par la machine.

Grande vue Cosmoramique du Great Eastern. Des batailles de Magenta, de Solferino, de la Nlle-Orléans (8 janvier), Napoléon partant de Paris le 11 mai 1859, la prise de Malakoff; Napoléon traversant les Alpes.

On a ajouté à la magnifique collection la réception des ambassadeurs Japonais le 17 mai, à la Maison Blanche, par le Président Buchanan. Les vêtements et les armes ont été fournis par Mr VANNUCHI par ordre du Prince, Sinisto-Bovisei.—La naissance du Christ dans la crèche de Bethléem—un très beau tableau. La Cène—le jugement du Christ—Les peines, de la Crimée et les monarques de l'Europe.—Le vieux John Brown, le meurtrier et ses complices, leurs traits et leur taille fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents—Moitié prix pour les enfants. — 1er nov—1m


## AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Henry DUBOUSSAT, No 14,1[illegible].

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle des mineurs, ne serait point approuvé, homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, — E. MICHOT, 6nov—12 16 — Député-Greffier.

Succession de W. K. DAY—No 18461.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que Jacob Baumbler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu W. K. Day, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, — E. MICHOT, 6nov—12,16 — Député Greffier.

Succession de Gustave Mourra—No 17,641.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, — E. MICHOT, 6nov—4, 12 — Député Greffier.

## AVIS DU MARSHAL.

**Monition du Marshal des Etats Confédérés.**

Thomas McLellan vs le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles.— Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 37.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles, attaqué actuellement par Thomas McLellan dans un procès à la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis par les présentes le ou les propriétaires dudit navire et toutes personnes ayant ou prétendant avoir un droit ou intérêt quelconque dans ledit navire, de se présenter dans une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nlle Orléans le troisième lundi qui aura lieu après cette date, et de faire connaître les raisons qu'ils ont pour lesquelles ledit navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la prière du demandeur.

Bureau du marshal des Etats Confédérés.

Nlle Orléans, 4 novembre 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

**Monition du Marshal des Etats Confédérés.**

George F. Miller vs quatre chalands et leur chargement de charbon.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 40.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession quatre chalands et leur chargement de charbon, amarrés actuellement dans le fleuve Mississippi, à un endroit ou débarcadère appelé Willow Grove, à environ deux milles en dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, actuellement réclamés par George F. Miller dans la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis le ou les propriétaires desdits chalands et charbon et toutes personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans lesdits chalands et charbon, de se présenter dans une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque—de faire connaître les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ces 6 chalands et leur chargement de charbon ne seraient pas condamnés et livrés conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés.

Nouvelle Orléans, 31 octobre 1861.

2 nov — C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

**Monition du Marshal des Etats Confédérés.**

William Whann vs quatre chalands et leur chargement de charbon.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 41.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession quatre chalands et leur chargement de charbon, actuellement dans le fleuve Mississippi, à un endroit ou débarcadère appelé Willow Grove, à environ deux milles en dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans réclamés actuellement par William Whann dans la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis le ou les propriétaires desdits chalands et charbon et toutes personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans lesdits chalands et charbon, de se présenter dans une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque—de faire connaître les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ces chalands et leur chargement de charbon ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés.

Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1861.

2nov — C. B. BEVERLEY Marshal des E. C.

**Monition du Marshal des Etats Confédérés.**

James McCloskey vs dix chalands et leur chargement de charbon.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane, No 42.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession dix chalands et leur chargement de charbon, actuellement amarrés dans le fleuve Mississippi, à un endroit ou débarcadère appelé Willow Grove, à environ deux milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, actuellement réclamés par James McCloskey dans la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis le ou les propriétaires desdits chalands et toutes personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans les chalands et charbon, de se présenter dans une Cour de District des Etats Confédérés, pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque,—de faire connaître les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ces dix chalands et leur chargement de charbon ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés.

Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1861.

2 nov — C. B. BEVERLEY marshal des E. C.

**Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.**

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861

| | | |
|---|---|---|
| Total des primes reçues du 1er septembre 1860 au 30 septembre 1861 | | $191,3[illegible] 71 |
| Savoir— | | |
| Sur les risques d'incendie | $126,660 89 | |
| Sur les risques des mers | 35,346 55 | |
| Sur les risques des rivières | 26,333 27 | |
| | | $191,3[illegible] 71 |
| En moins— | | |
| Primes non expirées | $22,669 75 | |
| Primes remboursées | 4,547 52 | 27,1[illegible] 27 |
| Primes au 30 septembre 1861 | | $164,1[illegible] 44 |
| Pertes payées dans la même période | | |
| Sur les risques d'incendie | $44,360 11 | |
| Sur les risques des mers | 13,404 01 | |
| Sur les risques des rivières | 12,234 79 | |
| | $69,978 70 | |
| Réassurances | 11,166 14 | |
| Gains au pour cent remboursé | 3,407 30 | |
| Dépenses, taxes, loyer & &c. | | |
| Intérêt au moins, &c. | 31,947 3[illegible] | 116,3[illegible] 54 |
| | | $47,7[illegible] 90 |
| Montant au moins réservé pour réclamations non réglées et intérêt de Aux souscripteurs primitifs | | 12,4[illegible] 47 |
| Bénéfice net le 30 septembre 1861 | | $35,3[illegible] 43 |
| Primes expirées | | $164,1[illegible] 34 |
| Montant au moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent | | 22,7[illegible] 78 |
| Montant participant au profit | | $141,4[illegible] 62 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Effets pour primes | | 18,3[illegible] 42 |
| Ou pour primes en voie de perception | | 9,3[illegible] 40 |
| Prêté sur garantie d'actions et de bons | | 25,2[illegible] 00 |
| Scrip d'assurance | | 1,0[illegible] 00 |
| Bons des Etats Confédérés | | 4,2[illegible] 00 |
| En caisse | | 10,6[illegible] 43 |
| Balance pour souscription | | 200,7[illegible] 52 |
| Total de l'actif | | $280,1[illegible] 64 |

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1861, pardevant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés E. Ganucheau, président, et A. Picolet, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.

A. PICOLET, secrétaire.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 11 octobre 1861.

ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée tenue le 9 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-script de VINGT-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes pour les treize mois expirés le 30 septembre 1861, et il sera émis pour ce dividende des certificats datés du 15 décembre prochain. Egalement, conformément à la charte, un intérêt de huit pour cent par an, lequel sera payé au comptant à partir du 1er courant, aux souscripteurs primitifs, sur primes payées et créditées sur leurs billets.

E. GANUCHEAU, président,

AMADEO LANDRY, vice-président,

A. PICOLET, secrétaire.

—DIRECTEURS—

| | | |
|---|---|---|
| Amadeo Landry, | Octave Voorhies, | W. G. Robertson |
| W. A. Gordon, | Théodore Lanaux | Paul Aubert, |
| Alfred Delhonde, | C. J. Bell, | W. Cooper, |
| John Hardy, | E. Rochereau, | F. Hickman, |
| J. Lapene, | D. F. Logan, | F. Rochford |
| E. M. Harris, | C. Cavaroc, | Glen J. Landa, |
| J. N. Robert, | J. M. Wagner, | J. G. McLean, |
| A. D. Grieff, | L. Boudousquié, | Valen. Heinsman, |
| Théodore Frost, | Chas. Roman, | Martin Puig, |
| J. N. Morison, | J. Zelly, | Wm Cronan, |
| J. A. Bonnafon, | J. J. Herr, | W. G. Conger. |

16 oct—1m


## MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

*Rue de la Nouvelle Levée, No 76,*

Entre les rues Poydras et Lafayette.

A constamment des biscuits Cracknell et toutes espèces de biscuits. 13 sep—1m

**BATISSES PONTALBA,**

**A louer.**

Maisons et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PEYCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance du Home, encoignure Canal et Exchange Alley. 1oct

**A LOUER.**—La maison à trois étages, située dans la rue Vieille Levée, après l'encoignure Canal et en face du nouveau bureau de Poste. Egalement—Une maison complètement à [illegible] rue St Pierre, No 111, entre les rues Dauphine et Bourgogne. S'adresser à Wm A. VAULS, Passage de la Bourse, No 14.

**A VENDRE.**

Deux magasins de cigares au bon état et très avantageusement situés dans cette ville. S'adresser à Wm A. VAULS, Passage de la Bourse, No 14. [illegible] oct—2f

**SUCRE ET MELASSE**

[illegible] de sucre et la mélasse seront charroyés et [illegible] chargés dans [illegible] [illegible] [illegible] Nos 3, [illegible] W. D'AQUIN, [illegible] — 3 oct—1m — IG. SZYMANSKI.